



CONSEIL GENERAL ATTALENS
Administration communale

PROCES VERBAL

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU
LUNDI 28 avril 2014**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 3 décembre 2013
3. Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2013
4. Présentation du projet d'extension du bâtiment scolaire Le Renard
5. Présentation du projet Valtraloc
6. Présentation du projet d'extension de la STEP
7. Modification et approbation des statuts de l'Association intercommunale pour les eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse, Oron, Glâne (VOG)
8. Modification et approbation des statuts de l'Association des communes du district de la Veveyse pour l'école du Cycle d'Orientation
9. Informations du Conseil communal
10. Divers

* * * * *

M. Roland Dumoulin, Président du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse, le public et leur souhaite la bienvenue.

Mme Caroline Zanetti remplace M. Dick Perroud, excusé, au bureau du CG.

Sept Conseillers communaux sont présents.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date du 15 avril 2014. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour.

1. Appel

Présents : 27 conseillers généraux

Excusés : Mme Angélique Grob, MM. Dick Perroud et Reynald Emonet

Le quorum étant atteint **M. le Président** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

2. Approbation du procès-verbal du 3 décembre 2013

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux par courriel dans les délais légaux. Le procès-verbal n'appelle aucune remarque particulière. **M. le Président** soumet ce dernier à l'approbation du CG.

Au vote, le procès-verbal du 3 décembre 2013 est approuvé par 26 voix. Il y a 1 abstention.

3. Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2013

Le procès-verbal a été remis aux Conseillers généraux par courriel dans les délais légaux.

M. Peter Haechler relève au point 4 que seul le point 2.2.5 a été modifié par décision du CG. Il convient donc de modifier le pv en supprimant la mention au point 2.2.3.

Aucune remarque supplémentaire n'étant faite, le PV sera modifié de la manière suivante « *Au vote, le budget 2014 de fonctionnement et d'investissement (modifié par décision du CG au point 2.2.5) est approuvé...* »

M. le Président soumet le pv modifié à l'approbation du CG.

Au vote, le procès-verbal modifié du 10 décembre 2013 est approuvé par 26 voix. Il y a 1 abstention.

4. Présentation du projet d'extension du bâtiment scolaire Le Renard

M. le Président donne la parole à **M. André Blunsch**i, Conseiller communal. Ce dernier rappelle qu'en mars 2013 un crédit a été demandé pour l'organisation d'un concours et des études nécessaires au projet d'extension du bâtiment scolaire le Renard. M. Blunsch*i* souligne que le projet retenu par le jury est celui qui apparaissait comme le plus rationnel et fonctionnel. M. Blunsch*i* précise que les projets prévoyant une modification importante du bâtiment existant ont été écartés, en raison des mises en conformité importantes de ce bâtiment, mais également en raison des nuisances importantes pour les élèves. Le projet retenu a l'avantage de réduire au maximum l'impact sur la vie scolaire. La liaison avec l'ancien bâtiment sera effectuée durant les vacances scolaires. M. Blunsch*i* ajoute que la commission de bâtisse travaille depuis le mois septembre 2013 sur le projet et notamment sur le coût du projet lauréat. En effet, le montant articulé de 4.7 millions n'a pas pu être tenu. Estimé dans un premier temps entre 7 et 8 millions, un projet optimisé a dû être développé, notamment suite à la demande du Conseil communal de ramener le coût à 6.1 millions. Le projet optimisé s'élève actuellement à 6.8 millions avec des possibilités d'économies relativement restreintes (non-réalisation ou réalisation différée du parking des enseignants ou encore une diminution de hauteur sous plafond des salles de classes). M. Blunsch*i* rappelle que l'agenda est serré, puisque les bâtiments devront entrer en fonction pour la rentrée scolaire 2016-17. C'est pourquoi, afin de pouvoir respecter ce rythme, la mise à l'enquête va se faire en parallèle des rentrées de soumissions. Si le crédit complémentaire est approuvé, la mise à l'enquête se fera alors début juin.

M. Truchard, architecte, relève que la solution proposée est fonctionnelle, puisqu'elle met en avant la construction d'un nouveau bâtiment complètement dissocié du bâtiment existant avec une interface de liaison chauffée. L'accès au site scolaire pour les piétons est conservée depuis la rue et se situe au même niveau que le préau. Ce dernier est conservé dans sa grande partie. Une alternative végétalisée est également proposée. Tout le programme des classes se trouve à l'étage pour éviter les nuisances de la cour de récréation. Au rez inférieur se trouve la classe d'activités manuelles. Trois salles de classe sont prévues par étage. L'intervention sur le Renard est minime en réalisant deux bureaux : un pour le responsable d'établissement et l'autre pour l'administration scolaire.

Mme Christiane Dewarrat demande comment seront réglées les places de parc pour les enseignants.

M. Pierre-Alain Perroud, Conseiller communal, répond que le CC souhaite que les places du parking de la salle de gym soient affectées aux enseignants. La dépose des enfants se fera alors sur le parking de la Condémine, avec un passage sécurisé pour les enfants qui emprunteront la rampe nouvellement créée et qui bénéficieront de l'encadrement des patrouilleurs scolaires pour traverser la route.

M. Philippe Alibert demande pourquoi le coût de réalisation ne correspond pas à ce qui a été indiqué au CG.

M. Blunschi répond que ce qui est recherché dans un concours c'est une solution. Le jury s'est rendu compte qu'il fallait retenir un projet fonctionnel et rationnel et qu'une surélévation du bâtiment existant n'était pas une si bonne solution que ça.

M. Truchard ajoute que lorsqu'on fait un concours, le bureau doit répondre à un programme. En l'occurrence, il n'était pas possible de répondre au programme dans le budget demandé. Le bureau cBmM présente une solution compacte et rationnelle avec le projet le plus économique. Selon M. Truchard, le coût n'est pas un critère demandé aux concurrents. Ces derniers ne vérifient donc pas forcément l'élément coût.

M. Bridel souligne qu'il est difficile de faire un budget sur un concours. Il y a donc un décalage important entre le budget imaginé et les résultats du concours.

M. Cédric Perroud demande ce qui a été modifié pour passer de 7 à 8 millions à 6.8 millions.

M. Truchard répond que le projet a été globalement réduit de 7 à 8%. L'interface a presque été divisée par deux et revue au minimum. La mise aux normes du bâtiment a été revue, notamment l'abandon d'un ascenseur dans le bâtiment existant. La surface des bureaux a aussi été revue.

M. Georges Emonet demande pourquoi rien n'est prévu dans le poste « travaux spéciaux ».

M. Truchard répond que le bureau d'ingénieurs n'a pas estimé qu'il fallait un poste « travaux spéciaux ». Ces derniers sont inclus dans les coûts de terrassements usuels.

M. Georges Emonet demande quel est le prix au m³ par rapport au Mouton.

M. Truchard répond que le Mouton est à Fr. 820.-/m³ CFC 2 et le projet à 790.-/m³ à ce jour. La moyenne cantonale se situe à Fr. 800.-/m³ et celle pour la Suisse romande à Fr. 825.-/m³.

Mme Caroline Zanetti demande en quel matériau sera fait le bâtiment.

M. Truchard répond en ossature béton pour supporter le porte-à-faux. Une isolation périphérique est prévue pour réduire les coûts.

M. Raymond Tinguely demande ce qui justifie un crédit d'étude complémentaire.

M. Blunschi répond que ce crédit est fonction du projet global. De 4.7 millions de francs au niveau du projet actuel, il y a aussi une différence.

M. Truchard précise que le crédit d'étude est fixé selon une enveloppe estimée sur la base du coût du projet. Tous les honoraires se calculent selon un coût des travaux, ici à 6.8 millions.

M. Georges Emonet demande pourquoi les montants sont à chaque fois différents de ce qui est annoncé.

M. Truchard répond qu'il est difficile de donner des explications, puisqu'il ne connaît pas les réflexions qui ont amené au montant articulé dans le concours.

Mme Nicole Bourquin s'étonne que l'on supprime un ascenseur du projet.

M. Blunschi répond qu'il y a un ascenseur dans le nouveau bâtiment.

M. Bridel ajoute qu'il y a une possibilité d'effectuer des roades de classes. Une intervention ultérieure sur le Renard reste possible.

M. Jérôme Bernard demande si on peut s'attendre à ce qu'il n'y ait plus de surprises au niveau du coût. S'agit-il d'un montant définitif ou l'estimation est-elle encore à un degré de précision de +/- 15% ?

M. Truchard répond que beaucoup d'incertitudes sont levées puisque le 90% du budget concerne un nouveau bâtiment. Des calculs plus précis ont été faits pour aller au-delà d'un « simple » devis estimatif, ceci sur la base de métrés partiels. Les sondages du sol effectués permettent également d'être plus sereins quant à la présence de roche à l'emplacement prévu. Cela reste toutefois un devis. Dans un mois, un devis général consolidera cette estimation. Il est difficile d'en dire plus à l'heure actuelle.

M. Bridel se dit relativement serein à l'heure actuelle.

M. Dominique Beaud demande si toutes les soumissions seront dépendantes des marchés publics.

M. Truchard répond par l'affirmative. Toutefois, en fonction des seuils, les procédures changent : de gré à gré, sur invitation, procédure ouverte. Le Conseil communal décidera des listes d'entreprises à contacter selon les lots.

M. Michel Savoy, Syndic, ajoute que le CC n'aura pas le choix pour les procédures ouvertes. Il aura par contre plus de latitude avec les autres procédures.

M Guillaume Savoy, concernant les parkings, estime qu'il serait mal venu de faire un parking derrière le Renard, car beaucoup de surfaces vertes ont déjà été éliminées dans le périmètre scolaire. Il demande si le CC peut confirmer que ce parking ne sera pas réalisé.

M. Blunschi répond que cette décision doit être prise par le CC et la commission de bâtisse.

M. Cédric Perroud demande ce qui explique le montant articulé du premier projet de 7 à 8 millions.

M. Truchard répond que c'est avec une approche tenant compte des ratios cantonaux et de suisse romande que ce montant a été articulé. C'était une prise de température, donc une 1^{ère} estimation à l'aide de ratios.

Mme Denise Karlen demande au CC pourquoi le montant de 6.8 millions est mentionné ce soir, alors que le CC souhaite 6.1 millions. Va-t-il baisser les bras ? Le CC accepte-t-il ce montant de 6.8 millions ?

M. Blunschi répond par l'affirmative, car il est difficile de faire mieux avec le programme prévu et optimisé. Il sera difficile d'arriver à 6.1 millions. Ce montant concernait un autre projet ne présentant que 8 salles de classes avec des liaisons non-chauffées.

M. le Syndic précise qu'il y a eu un malentendu sur le contenu du courrier adressé aux architectes. Le devis est bien à 6.8 millions avec +/- 15% de marge. Toutefois, le 20 mars 2014, le CC a signifié aux architectes par courrier qu'il attend toujours des économies à hauteur de Fr. 700'000 pour arriver aux 6.1 millions. Il n'a toujours pas reçu de nouvelles à ce jour.

Mme Zanetti relève qu'avec les rentrées de soumissions des économies peuvent être trouvées.

M. Bernard demande s'il faut quittance les Fr. 203'000 pour aller de l'avant, bien que les autorités ne puissent connaître le montant du devis général avant le retour des appels d'offres.

M. Truchard répond par l'affirmative.

M. Tinguely demande quand est prévue la rentrée des soumissions.

M. Truchard répond que le but est de mettre le projet au plus vite à l'enquête (juin). La procédure d'appels d'offres se fera pendant la période de mise à l'enquête. Quand le CG devra voter le crédit de construction les gros lots de soumissions seront connus (d'ici octobre-novembre 2014).

M. Olivier Grau demande si d'autres possibilités d'agrandissement sont encore envisageables sur le site scolaire.

M. Blunschi répond que l'on va atteindre la taille critique des cercles scolaires. La tendance va aussi à la densification des élèves par classe. Les normes vont peut-être également changer à l'avenir. Les Roses peuvent toutefois accueillir encore 3 classes par surélévation.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

5. Présentation du projet Valtraloc

M. le Président donne la parole à **M. Pierre-Alain Perroud**. Ce dernier informe le CG que peu de changements ont été apportés au projet, ce dernier étant à l'enquête depuis 2 semaines. Il donne ensuite la parole à **M. Broye**, responsable du projet au niveau cantonal. Ce dernier informe le CG que le principe de la porte d'entrée est maintenu sur le 1^{er} secteur avec une bande cyclable depuis l'entrée côté Vevey. Le 2^{ème} secteur présente deux arrêts de bus et un trottoir mixte pour que les enfants puissent aller à l'école de manière sécurisée. Les cyclistes seront autorisés d'emprunter le trottoir. Des arbres seront mis en place comme barrière architecturale. Le centre du village à l'enquête ne présente pas une zone 30. Cela fera l'objet d'une enquête complémentaire pour la place. Deux arrêts de bus sont toutefois mis à l'enquête au centre du village. En poursuivant en direction de Bossonnens, deux trottoirs sont prévus avec bordure franchissable pour permettre le passage des convois exceptionnels ou de véhicules avec un gabarit plus large. Le carrefour de la Croix-de-Montet est traité à part en le rehaussant pour marquer un ralentissement. Le dernier secteur prévoit un trottoir côté est et

un rehaussement à la sortie du Chemin des Jardins. Deux arrêts de bus sont présentés pour le quartier de la Fin du Clos. **M. Broye** rappelle que le principe de dédoubler les canalisations (canton-commune) a été abandonné, générant ainsi des économies. Le projet a également été revu pour diminuer l'impact sur les riverains. Concernant la protection contre le bruit, un revêtement phono absorbant sera mis en place.

M. Pierre-Alain Perroud précise que le principal changement a été l'abandon du trottoir du côté de la station essence de Corcelles. Il ajoute que l'éclairage public existant sera changé rapidement (têtes de mâts en LED), l'idée étant de ne changer que les mâts lors de la réalisation du projet Valtraloc.

Mme Dewarrat demande comment sera traité le mur du cimetière.

M. Broye répond qu'il est maintenu en l'état. Il ajoute qu'une seule paroi phonique sera mise en place dans le cadre de la protection contre le bruit.

M. Jacques Bellin relève la crainte de certains usagers avec les trottoirs franchissables (conflit entre camions et enfants).

M. Broye répond que le biais est important. Il serait criminel de le franchir à une vitesse importante. Les chauffeurs de poids lourds sont très attentifs aux autres usagers et franchissent doucement ces bordures. Il n'est donc pas prévu de mettre des potelets tous les 30 mètres. De plus, le risque n'est pas avéré.

M. Bellin demande s'il est possible de le faire après.

M. Broye répond par l'affirmative. Mais sur le principe cela ne devrait pas poser de réel problème, car les cas de croisement de camions ne sont pas très fréquents.

M. Guillaume Savoy demande de quelle manière a été fait le choix pour l'emplacement des BREPs. Il demande aussi si des démarches ont déjà été entreprises.

M. Broye répond que les BREPs correspondent au Plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

M. Guillaume Savoy demande alors si c'est définitif.

M. Broye répond par l'affirmative.

M. le Syndic ajoute qu'il y a encore une dizaine de jours pour faire des remarques, raison pour laquelle cette présentation est faite. Si les membres du CG ont des remarques, il faut les transmettre, car le CC va aussi prendre position.

M. Bellin relève que la zone 30 ne figure pas sur le projet.

M. Broye répond que l'aménagement de la place est une condition pour la zone 30. Les deux procédures sont liées, mais doivent se faire de manière dissociée.

M. Norbert Gabriel demande si un trottoir de liaison est prévu entre la sortie d'Attalens et Bossonnens.

M. Pierre-Alain Perroud répond que cela relève de la commune de Bossonnens qui est en train d'étudier un projet Valtraloc.

Mme Béatrice Perroud demande qui paie la paroi anti-bruit.

M. Broye répond que c'est entièrement à charge du canton pour le cas unique d'Attalens.

M. Dominique Beaud demande combien de temps est prévu pour réaliser les travaux.

M. Broye répond que le canton a jusqu'en 2018 pour assainir le problème du bruit.

Mme Dewarrat demande si le revêtement phono absorbant est le même que celui posé sur la route de Granges.

M. le Syndic répond que le revêtement de la route de Granges n'est pas du phono absorbant.

M. Wicht, ingénieur, présente ensuite les étapes de construction.

Etape 1 : secteur entrée Bossonnens jusqu'à la Croix-de-Montet en 2015 avec 6 mois de travaux d'avril à octobre. Budget : Fr. 1'772'000, dont Fr. 992'000.- pour la commune.

Etape 2 : Croix-de-Montet jusqu'au centre du village en 2016 (de janvier à septembre), mais uniquement le ruban routier (sans aménagement de la place du centre village) avec un coût de Fr. 1'700'000 dont Fr. 308'000 et Fr. 145'000 à charge de la commune.

Etape 3 : secteur entrée Vevey jusqu'au carrefour de la Grande Fin en 2017 de janvier à octobre. Coût total Fr. 1'661'000 dont 690'000 à charge de la commune.

Etape 4 : du carrefour de la Grande Fin jusqu'au centre en 2018. Coût total : Fr. 2'000'000 dont Fr. 622'000 à charge de la commune.

Le cout total des travaux s'élève ainsi à 7.136 millions sans la place du village, dont 2.759 millions à charge de la commune. Le devis est basé sur des chiffres de mars 2014. La mise en soumission aura lieu entre juillet et août pour avoir un budget en septembre. En travaillant sur 4 ans, il y aura bien évidemment une indexation du coût des travaux. Cela a été pris en considération dans le budget estimatif (environ Fr. 130'000.-). L'objectif visé est de demander le crédit de manière globale. Le tapis définitif sera quant à lui posé sur l'ensemble du secteur en une fois.

M. Georges Emonet demande si un seul lot est prévu.

M. Wicht répond que la soumission se fera pour l'ensemble des travaux. Mais, une certaine latitude est encore possible pour les adjudications.

M. Georges Emonet demande si la commune aura son mot à dire.

M. Broye répond que la commune est partenaire et qu'elle sera consultée. Toutefois, l'avantage certain est d'avoir une seule entreprise ou un consortium.

M. Tinguely demande si la commune a fait une projection financière.

M. le Syndic répond que la dernière planification financière présentait un montant supérieur pour ce projet. Avec les montants articulés ce soir et le résultat des comptes 2013, le projet devrait entrer dans la planification financière, sans toutefois connaître nos budgets futurs.

M. Tinguely demande s'il est possible de repousser le projet jusqu'en 2020, si d'aventure la planification devait montrer une impossibilité de démarrer les travaux en 2015.

M. le Syndic répond que le projet a déjà été repoussé. Mais si la question se pose, alors une discussion aura lieu avec le Canton.

M. Tinguely relève que la partie centre-village représente plus de 2 millions et qu'il faudra aussi l'intégrer à la planification.

M. le Syndic répond que si les moyens manquent, il sera repoussé. Mais pour l'instant le ruban routier peut être fait, sans la partie centre-village. La commission Valtraloc doit encore se pencher sur le centre-village, sa faisabilité et son coût.

M. Pierre-Alain Perroud relève finalement le travail important fait avec la commission Valtraloc et le Canton pour diminuer le coût du projet tout en gardant ses atouts. Il adresse ses remerciements à tous les membres de la commission.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

6. Présentation du projet d'extension de la STEP

M. le Président donne la parole à **M. Pierre-Alain Perroud**. Ce dernier présente le projet soumis à l'assemblée des délégués. Les installations de traitement secondaires sont actuellement en limite de capacité. L'assemblée des délégués a accepté le 10 avril 2014 d'octroyer un crédit cadre de 25 millions de francs à la VOG pour la transformation et l'agrandissement de la STEP. En effet, la population planifiée à l'horizon 2035 ne permettra pas aux installations actuelles d'absorber une telle augmentation. Sur les 3 variantes analysées, celle des « boues activées » a été sélectionnée. Le coût estimé de réalisation s'élève à Fr. 25'000'000.-. L'investissement sera réalisé par l'association de communes (VOG). La commune d'Attalens, comme toutes les communes membres, supportera les charges financières

(amortissements et intérêts). Actuellement la participation d'Attalens s'élève à environ Fr. 266'000. En 2016, les charges financières s'élèveront à Fr. 309'000 et à Fr. 561'000 avec la nouvelle installation mise en fonction en principe en 2017.

Mme Zanetti demande si cela va beaucoup augmenter la taxe d'épuration.

M. Pierre-Alain Perroud répond que le règlement relatif à l'épuration est en cours de révision. Il faudra donc planifier cela à futur pour anticiper ces charges et ne pas avoir une trop grosse augmentation d'un coup.

M. Dominique Beaud demande si le CG a son mot à dire au niveau financier.

M. Pierre-Alain Perroud répond qu'il s'agit d'une charge liée et que la décision a été prise par l'assemblée des délégués.

M. le Syndic ajoute que la clé tient compte du nombre d'habitants. Plus une commune s'agrandit plus elle participera. L'évolution des charges est donc dépendante de l'évolution démographique.

M. Georges Emonet demande pourquoi on n'amène pas plus de biogaz, puisque les apports seront plus importants.

M. Pierre-Alain Perroud se renseignera et rendra réponse lors d'une prochaine séance.

M. Tinguely demande si la clé de répartition tient compte des industries.

M. le Syndic répond par l'affirmative. Chaque industrie est classifiée en fonction d'équivalents habitants.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion.

7. Modification et approbation des statuts de l'Association intercommunale pour les eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse, Oron, Glâne (VOG)

M. le Président donne la parole à **M. Pierre-Alain Perroud**. Ce dernier précise que les statuts doivent changer afin de pouvoir couvrir l'investissement prévu. Il est donc proposé de passer d'une limite d'endettement de 20 à 30 millions.

M. Grau demande à quoi servent ces limites d'endettement.

M. Pierre-Alain Perroud répond que la limite est fixée en fonction de l'investissement prévu.

M. Guillaume Savoy constate que l'article 21 al. 3 est arbitraire, car on passe de 4 millions soumis à référendum obligatoire à 30 millions. Il s'agit pour lui d'un déficit démocratique et demande quelle en est la raison, puisque la population aurait pu être appelée à se prononcer et aurait ainsi pu prendre connaissance des données liées à ce projet important.

M. le Syndic répond que l'agrandissement est obligatoire. Cela touche d'une part deux cantons. D'autre part, la modification est proposée par souci de simplification. Bien qu'il s'agisse d'une obligation, M. le Syndic reconnaît un déni de démocratie.

M. Haechler constate également une restriction des droits démocratiques. Aucun des motifs présentés dans le document reçu ne donne d'explication convaincante.

M. le Syndic répond qu'il s'agit d'une obligation.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion et soumet la modification des statuts à l'approbation du CG.

Au vote, ce dernier approuve la modification des statuts par 20 voix. Il y a 6 avis contraires et 1 abstention.

8. Modification et approbation des statuts de l'Association des communes du district de la Veveyse pour l'école du Cycle d'orientation

M. le Président donne la parole à **M. Blunschli**. Ce dernier relève que la démarche est identique au point précédent en relevant la limite d'endettement de 20 à 50 millions. Il n'y a en effet pas que les 28 millions du nouveau bâtiment qui sont prévus, mais aussi la rénovation du bâtiment existant. M. Blunschli précise que les délégués des communes de l'association du CO ont accepté la modification des statuts.

Dans la configuration actuelle, **M. Grau** demande si le référendum est facultatif dans la fourchette de 2 à 10 millions et obligatoire dès que la dépense dépasse 10 millions.

M. le Syndic répond par l'affirmative.

M. Guillaume Savoy se dit choqué. Il y a quelques mois, les citoyens fribourgeois ont voté au niveau cantonal sur deux sujets impliquant des dépenses de 44 millions chacun. Pour la Veveyse, on propose un référendum obligatoire au-dessus de 30 millions. Dans le cas présent, il n'y aurait donc pas de référendum obligatoire. En raison des derniers cafouillages que la réfection du CO a subi, M. Savoy n'aimerait pas non plus que l'on donne trop de possibilités ou de marge de manœuvre à des gens qui ne savent peut-être pas gérer ces choses-là.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion et soumet la modification des statuts à l'approbation du CG.

Au vote, ce dernier approuve la modification des statuts par 14 voix. Il y a 11 avis contraires et 2 abstentions.

9. Informations du Conseil communal

M. Laurent Menoud, Conseiller communal, informe le CG que le projet de fusion des services sociaux du district a échoué. Il s'agissait de renforcer les équipes et de professionnaliser les pratiques. Dans un premier temps, sept communes sur neuf ont accepté le projet. Dans un second temps, seule la commune de Châtel-St-Denis a maintenu son opposition au projet. La stratégie d'unifier ces services est toujours présente.

M. Grau demande s'il faut l'unanimité des communes pour fusionner ces services.

M. Menoud répond que c'est le cas.

Concernant la rénovation des EMS, **M. Menoud** informe le CG que la forme juridique pour la rénovation des EMS va passer par une logique de convention qui devra être avalisée par les CC. Les frais financiers seront ensuite assumés par les communes. Une fois cette étape passée, les rénovations pourront démarrer.

Mme Luciane Lapiere présente les deux modèles de décorations de Noël LED prévus pour Attalens et Tatroz.

Concernant la consommation d'énergie de l'ancienne banque, **M. le Syndic** informe le CG qu'il s'agit d'une erreur d'imputation interne. Il y a eu inversion entre les kWh consommés et le montant y relatif. Les comptes ne subissent toutefois aucune modification.

M. le Syndic ajoute que deux apprentis ont été engagés pour cet été : Mme Emelyne Lemaire, de Châtel-St-Denis, en tant qu'apprentie assistante socio-éducative à la crèche, et M. Romain Lyon, d'Attalens, comme apprenti agent d'exploitation à l'édilité.

M. le Syndic conclut que la reprise des Petits Lions est effective depuis 4 mois. Le contrôle et la gestion électronique des heures se déroulent à entière satisfaction. La reprise se passe bien dans l'ensemble.

Concernant les conséquences de l'entrée en vigueur de la LAT pour Attalens au 1^{er} mai 2014, **M. Jacques-André Vulliens**, Conseiller communal, rappelle que deux recours sont pendants. Si le recours relatif à la zone du Coquagenoud est accepté par le Tribunal cantonal, il y aura alors un moratoire de 5 ans sur cette zone. Pour la zone du périmètre d'habitat à maintenir à Rombuet, le raisonnement est le même.

M. Pierre-Alain Perroud informe le CG que le passage à niveau de Tatroz (gare) va être supprimé en raison de l'assainissement des lignes. D'autres traversées de voies vont être supprimées. De nouveaux chemins seront créés pour accéder aux habitations de l'autre côté de la voie et la servitude agricole améliorée pour rejoindre le chemin de la Perrouletta.

10. Divers

Mme Dewarrat demande des nouvelles des zones 30 km/h

M. Vulliens répond qu'elles ont enfin été acceptées par le canton. Un pas a donc été franchi, mais cela va faire beaucoup de réalisations d'un coup.

Mme Zanetti demandé si le droit de passage sur le chemin du Petit-Crêt va être gravillonné. La configuration actuelle laisse penser qu'il s'agit d'un chemin privé.

M. Pierre-Alain Perroud répond qu'il s'agit d'une servitude communale. L'édilité va remettre en état le talus pour poursuivre sur le chemin. Le nécessaire sera fait prochainement, mais sans gravillonnage.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite finalement les participants à partager le verre de l'amitié à l'Auberge de l'Ange et lève la séance. Il est 22h30.

Le Secrétaire :

Alexandre Tangerini



Le Président

Roland Dumoulin



